

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme CHOUX**Membres excusés** : M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE - M. HELIE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Restauration d'immeubles ou de lieux anciens – Octroi de primes**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes, dissociables et proportionnels au montant du surcoût de travaux occasionnés, des propriétaires ou locataires qui ont contribué à l'embellissement de la ville par la restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens.

La commission extra-municipale du Secteur Sauvegardé et des Sites d'Intérêt Architectural et Urbain et la commission des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, amenées à examiner les différents dossiers pour l'année 2006 au cours de leurs réunions des 17 et 28 novembre, ont retenu comme particulièrement intéressantes les opérations suivantes.

- Elena Miro – rue Piron

Les devantures en bois de deux commerces différents masquaient la structure de cet immeuble de la fin du XIXème siècle, conçu avec de larges baies.

L'ensemble a été déposé, révélant malheureusement un appareillage de pierre très abîmé. Côté rue du Bourg, le linteau de pierre avait été remplacé par une poutre métallique.

Il a fallu reprendre toute la pierre, la restaurer, reprendre tous les joints et masquer la poutre métallique en linteau par des pierres agrafées.

Le travail réalisé a été extrêmement délicat et minutieux, avec une maîtrise parfaite de la restauration pour arriver à donner un effet d'unité de la pierre remarquable.

Ainsi l'immeuble a-t-il retrouvé non seulement une esthétique intéressante mais aussi sa logique constructive avec la remise en valeur de ses baies axées sur les percements des étages.

- L'Onglerie – 9, place Emile Zola

La devanture en place était extrêmement hétéroclite. La propriétaire a accepté de la remodeler pour lui donner de meilleures proportions et a adapté son enseigne dans le même esprit, avec transparence du support et une inscription sobre du nom.

L'aspect final est élégant avec une certaine recherche dans la signalétique (graphisme, évocation des ongles, etc.).

- Sci Cido – 8, rue Hernoux

Cette petite maison de ville avait été percée d'une arcade surdimensionnée sans rapport avec son style.

Les nouveaux propriétaires ont restitué la façade d'habitation telle qu'elle devait exister, en supprimant cette arcade et en recréant fenêtrage et porte à entourages de pierre et à menuiseries traditionnelles en bois.

L'enduit de façade, réalisé à la chaux dans une tonalité chaude, est venu compléter cette réhabilitation de qualité dans une rue très passante entre le quartier sud et le quartier du palais.

- M. et Mme Gay – 27, rue Vannerie

Le rez-de-chaussée de cette maison avait été dénaturé par des percements hétéroclites dont une porte de garage de grand gabarit.

Une ordonnance plus logique et symétrique a été restituée : deux fenêtres à entourages de pierre ont été rétablies tandis que tout l'ensemble était ravalé et la balustrade de l'étage restaurée et remise en valeur.

- M. et Mme Vassard – 32, rue Jeannin

Les arcades du rez-de-chaussée de cet hôtel étaient traitées en vitrines commerciales avec de grandes verrières à la structure apparente peu esthétique.

Les nouveaux occupants ont réinscrit dans les baies des ouvrages menuisés de qualité avec panneautage et mouluration. L'ensemble redonne à l'immeuble l'élégance qu'il avait perdue.

- Copropriété – 1, rue Lamonnoye

Ce bel immeuble haussmanien, occupant tout un angle de rue et se développant sur un long linéaire était dégradé dans sa modénature : les éléments de mouluration comme de décoration étaient à reprendre et à remettre en valeur.

L'ensemble a été restauré en reprenant les dessous de balcons, les corniches, les encadrements de baies afin de redonner à l'immeuble son allure d'origine. La pierre a été nettoyée par gommage. Le traitement de l'enduit, légèrement coloré, vient donner un contraste qui valorise la restauration de tous ces éléments de décor.

- Copropriété – 16 et 16 bis, rue Quentin

Comme pour la rue Lammonoye, il s'agit d'une reprise des éléments cassés ou usés de la façade.

Bas de balcons, corniches, bandeaux, consoles, chaînages et encadrements ont été réparés dans la tonalité la plus proche de la façade ; la pierre des balustres a été reminéralisée afin d'être consolidée, puis hydrofugée. Ces travaux ont permis à l'immeuble de retrouver à la fois un bon état de salubrité et de mettre en valeur son bel ordonnancement d'immeuble haussmanien.

- Mme Gobbi – 7, rue Auguste Comte

L'ensemble du pan de bois a été remis en valeur en recréant des éléments qui avaient été supprimés, avec du chêne ancien de récupération.

Les menuiseries existantes avec persiennes métalliques ont été déposées et remplacées par des menuiseries en chêne mieux adaptées.

L'enduit de façade a été refait avec regarnissage entre les pans de bois, qui ont été totalement brossés, nettoyés et reteintés.

Les parties en pierre, piliers, encorbellements et arcades, ont été nettoyées par gommage.

Cette restauration de qualité a permis non seulement de retrouver l'allure de la façade originelle mais aussi de créer une continuité avec les belles maisons à pans de bois contiguës.

- Copropriété – 8 bis, rue Buffon

L'immeuble sis à cette adresse s'ouvre par une porte couronnée par un cartouche qui n'est autre que le vestige de l'entrée de la salle de théâtre de La Comédie. Fondée en 1743 et installée dans le Tripot des Barres, ancien jeu de paume, elle fonctionna jusqu'à la création du Grand Théâtre en 1828.

Ce cartouche, dégradé, a été restauré par la copropriété en même temps que le mur de clôture de l'immeuble, permettant une belle mise en valeur de cet ornement intéressant à double titre, par son aspect et par son histoire.

- Copropriété – 14, rue Victor Dumay

Cet immeuble imposant avait, en rez-de-chaussée, un portail de bois en mauvais état et en planches rustiques peu adapté au style de l'immeuble.

La copropriété a fait refaire un portail sur des modèles d'époque avec un bâti à panneautage et mouluration.

Cette réalisation a permis à l'immeuble de présenter plus de cohérence dans son aspect et d'ajouter à la rue un élément architectural qualitatif.

- Copropriété – 13-15, rue Sambin

Cet immeuble en pâte de verre des années 50 s'est peu à peu dégradé et il a fallu envisager un ravalement de façade qui s'est avéré difficile à exécuter.

L'approvisionnement même en petits carreaux de faïence a été complexe tout autant que la recherche d'une entreprise qui en assure la mise en oeuvre, tout ceci entraînant des surcoûts importants pour un immeuble hors secteur sauvegardé et sans protection particulière.

La copropriété a été sensible au souhait de la Ville de garder ce témoin d'une mode architecturale typique avec ses jeux de géométrie en couleurs et a donc accepté de faire refaire à l'identique la partie la plus visible de l'immeuble. Sur la rue latérale, un traitement en couleurs sera substitué aux céramiques. La réalisation a permis de préserver ce témoin intéressant d'une mode.

- Bar Le Country – 1, boulevard de Strasbourg

Il s'agit ici d'une totale création qui est venue changer tout l'aspect de l'établissement et de cette façade à redents sans caractéristiques que l'artiste a su exploiter.

Il a tout d'abord construit son trompe-l'oeil en créant une fausse architecture façon entrepôt de l'ouest américain avec muret de briques et poteaux métalliques cannelés ouvragés entre lesquels s'inscrivent des fausses fenêtres.

Le décor évoque la fabrique de malt en liaison avec ce « beer country » les sacs, plus vrais que nature, sont sur le rebord des fenêtres. Un bock plein de bière est posé sur un appui.

La peinture est d'une virtuosité étonnante et cette réalisation transfigure l'aspect de cette façade en créant un vrai tableau sur la place du 30 octobre.

Il est proposé, pour 2006, d'attribuer les primes suivantes :

Catégorie "restaurations de rez-de-chaussée commerciaux"

1er prix

. Elena Miro – rue Piron.....sans prime

2ème prix

. L'Onglerie – 9, place Emile Zola.....630 €

Catégorie « restaurations d'immeubles »

1er prix	
. Copropriété – 13-15, rue Sambin.....	6 000 €
1er prix ex-aequo	
. Copropriété – 1, rue Lamonnaye.....	4 000 €
2ème prix	
. SCI Cido – 8, rue Hernoux.....	2 000 €
2ème prix ex-aequo	
. M. et Mme Gay- 27, rue Vannerie.....	2 000 €
3ème prix	
. Copropriété – 16 et 16 bis, rue Quentin.....	2 000 €
3ème prix ex-aequo	
. Mme Gobbi – 7, rue Auguste Comte.....	2 000 €
4ème prix	
. Copropriété – 8 bis, rue Buffon.....	500 €
Mentions	
. M. et Mme Vassard – 32, rue Jeannin.....	1 000 €
. Copropriété – 14, rue Victor Dumay.....	500 €
Catégorie « décor de façade »	
. Bar Le Country – 1 boulevard de Strasbourg.....	2 500 €

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'attribution des primes proposées dans le rapport ;

2- dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT